

# AVIS PUBLIC

## Demande de dérogation mineure

### Demande no 2022-12



À la séance ordinaire qui sera tenue le 12 avril 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

### DÉROGATION MINEURE NO 2022-12 : LOT 2 071 009 (BOULEVARD PERROT)

La demande vise à permettre de régulariser les dimensions d'un lot pour un usage résidentiel avec un frontage de 15,27 mètres au lieu de 25 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 avril 2022.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2021-054 du 16 juillet 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, une consultation écrite est aussi tenue à compter de ce jour concernant la demande de dérogation mineure no 2022-12. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, avant la séance du Conseil, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

La décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure sera rendue à la séance du 12 avril 2022, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçus par la Ville au cours de la consultation écrite annoncée par le présent avis ou en personne.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 MARS 2022.



---

Catherine Fortier-Pesant,  
Greffière